La conduite à tenir en cas de contamination aux légionelles

Lorsque les mesures du taux de légionelles dépassent le seuil cité en amont, l'établissement doit en premier lieu, faire un signalement à l'ARS Environnement Santé.

Il faudra, en priorité, sécuriser les usages à risques (douches, dispositifs médicaux d'oxygénothérapie, humidificateurs...). La cellule de crise ou d'alerte sera alors déclenchée.

C'est ensuite que l'établissement devra:

- Informer le personnel, les résidents et leurs familles
- Rechercher les symptômes de pneumopathies éventuels chez les résidents
- Rechercher l'origine des écarts et les causes de prolifération, en évaluer l'étendue
- Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la maîtrise des concentrations en légionelles
- Mettre en place des actions curatives, les évaluer par une surveillance adaptée à l'importance de la contamination
- Adopter un plan d'action

48h après les mesures correctives, effectuer des prélèvements d'ECS.

Pendant 2 à 8 semaines, effectuer régulièrement un entretien du réseau et des équipements, ainsi que des mesures de température et du taux de légionelles.

CPias Grand-Est

Site de Nancy (siège)

CHRU NANCY Hôpitaux de Brabois Rue du Morvan 54511 VANDOEUVRE les NANCY Tél: 03 83 15 55 88 - Fax: 03 83 15 39 73 cpias.grand-est@chru-nancy.fr

Site d'Alsace

CHU, Hôpital Civil Bat 2 - 2ème étage 1 place de l'Hôpital - BP 426 67091 Strasbourg Cedex Tél: 03 88 11 54 32 cpias.grand-est@chru-strasbourg.fr

Site de Champagne-Ardenne

CHU - Hôpital Maison Blanche 45 rue Cognacq Jay **51092 REIMS**

Tel: 03 26 78 94 91 - Fax: 03 26 78 35 60 cpias.grand-est@chu-reims.fr

Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins du Grand-Est

A. Hergott, étudiante infirmière à Laxou

Novembre 2018



Prévention de la légionellose en EHPAD



Qu'est ce que la légionellose?

La légionellose est une maladie de gravité variable, allant d'une pseudo-grippe, appelée **Fièvre de Pontiac**, à des formes graves de **pneumonies**.

Elle est liée à l'inhalation, par voie respiratoire, de la bactérie *Legionella pneumophila*, qui peut se trouver dans l'eau aérosolisée.

C'est une maladie à déclaration obligatoire depuis 1987

Legionella pneumophila est une bactérie ubiquitaire qui résiste à la chaleur et se développe dans les réseaux d'eau chaude.

Pas de transmission interhumaine

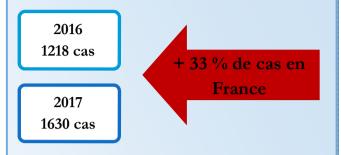
Certains facteurs augmentent le risque d'apparition d'une pneumopathie :

- ⇒ l'âge (personnes âgées)
- ⇒ les habitudes de vie (tabac, alcool, ...)
- ⇒ certaines pathologies (diabète, cardiovasculaires...)

Les symptômes sont comparables à ceux de la grippe (frissons, fièvre...). Dans un second temps, des douleurs abdominales et des troubles psychiques, pouvant aller jusqu'au coma, peuvent apparaître.

La maladie peut entraîner une insuffisance respiratoire et une insuffisance rénale aiguë.

La légionellose en EHPAD



En 2017, 82 cas de légionellose étaient dus à l'exposition aux légionelles en EHPAD, contre 49 cas en 2016

D'après la circulaire DGS/SD7A-DHOS/E4-DGAS/SD2 no 2005-493 du 28 octobre 2005 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées, et d'après l'article R. 1321 – 23 du code de la santé publique, les gestionnaires des établissements doivent :

- ⇒ fournir une eau qui ne doit pas contenir un nombre ou une concentration de microorganismes, ou de parasites constituant un danger potentiel pour la santé des personnes
- ⇒ surveiller la qualité de l'eau
- ⇒ définir un protocole et un calendrier de surveillance des installations de production et de distribution d'eau
- ⇒ et tenir un carnet sanitaire de surveillance

Comment prévenir les cas de légionellose

Les mesures du taux de Legionella pneumophila

Objectif ? Taux < 1000UFC/L ou <250 UFC/L quelle que soit la mention complémentaire notifiée par le laboratoire

Quand? Au moins une fois par an (ballon d'eau chaude, boucles)

Par qui ? Laboratoire accrédité COFRAC

Les mesures des températures

Objectif ? Eau chaude sanitaire (= ECS) ≥ à 55°C

Quand ? Chaque semaine, en période de faible soutirage, après 30 secondes d'écoulement

Par qui ? Le responsable des installations ou un tiers

Les purges

Objectif? Limiter la stagnation de l'ECS

Quand? Une fois par semaine

Par qui? Tous professionnels dûment désignés

Les ballons d'ECS

Entretien: Vidange, nettoyage, détartrage, désinfection, et purges.

Quand? Entretien une fois par an

Par qui? Le prestataire

Boucles ECS

Entretien : Nettoyage, détartrage, remise en état du calorifuge. Mesures des températures.

Quand? Au moins une fois par an pour l'entretien

Par qui ? Le prestataire

Éléments de robinetterie

Entretien: Nettoyage, détartrage, puis rinçage, séchage et désinfection. Trempage des accessoires dans une solution acide (vinaigre blanc, détartrant). Purges, et mesures des températures

Quand? Au minimum une fois par semestre pour l'entretien

Par qui ? Les agents d'entretien, et agents technique de l'établissement